

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-188

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 juin 2026	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	<i>N° 2026-188</i>

RER métropolitain - Convention de financement relative aux études d'exploitation et de robustesse des trois scénarios pour le RER Métropolitain - Décision - Autorisation.

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet de RER métropolitain, adopté en 2018 par la Métropole et la Région, et dont la feuille de route a été mise à jour en 2022 puis en mars 2023, vise à améliorer sensiblement la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grâce au cadencement systématique à la demi-heure omnibus des lignes Libourne – Arcachon, Langon – Saint-Mariens et Bordeaux/Pessac – Macau, les diamétralisations des lignes Libourne-Arcachon et Langon-Saint-Mariens.

A date, le RER Métropolitain a connu de nombreuses avancées, grâce à une approche opérationnelle et pragmatique de la Métropole et de ses partenaires, afin améliorer dès que possible le service offert à l'usager :

- Depuis 2019 : Mise en service de 4 lignes de Cars Express,
- Depuis 2021 : 221 trains/semaine supplémentaires et depuis 2024, 50 trains/week-end,
- Juin 2023 : Ouverture du pôle d'échange multimodal Le Bouscat Ste-Germaine,
- Novembre 2023 : mise en place du titre TBM + Trains (3100 abonnés + bénéficiaires tarification solidaire),
- Depuis 2024 : réalisation des premiers chantiers d'infrastructures, origine/terminus Arcachon, renforcement des installations fixes de traction électriques sur la section Arcachon – Bordeaux, adaptation/allongement des quais sur l'axe Libourne – Bordeaux,
- Septembre 2025 : réouverture de la gare de Talence Médoquine,
- Décembre 2025 : lancement de la phase PRO-REA pour l'adaptation des quais sur la section Saint-Mariens – Bordeaux.
- 2025/2026 : mise en exploitation de 5 rames cofinancées.

Depuis le lancement du projet et la mise à jour de la feuille de route en 2023, le contexte dans lequel évolue le RER Métropolitain a connu de nombreuses évolutions, aussi bien au niveau des infrastructures, des circulations ferroviaires, de l'ouverture à la concurrence des services TER, de l'arrivée prochaine de nouveaux exploitants (services librement organisés), de la démographie et du développement des territoires et ce, dans un cadre budgétaire contraint pour l'ensemble des partenaires.

Afin de garantir l'intégration du projet de RER Métropolitain dans ce nouveau contexte ferroviaire et afin d'identifier et d'optimiser les aménagements à réaliser pour le déployer, la Métropole, la Région et l'Etat souhaitent réaliser des études d'exploitation, à travers 3 scénarios :

- Scénario 1 : pour vérifier la faisabilité de l'offre cible de la feuille de route 2023, soit un service cadencé omnibus à la demi-heure toute la journée pour l'ensemble des lignes, mais sans les installations de maintenance légère déportée prévue initialement à Libourne et Saint-Mariens.
- Scénario 2 : avec une différenciation de l'offre en heures de pointe et en heures creuses, soit un cadencement à la demi-heure en heure de pointe et à l'heure en heures creuses sur l'ensemble des lignes, à l'exception de la section Arcachon – Bordeaux qui garde le niveau de service initial d'une desserte à 30 minutes.
- Scénario 3 : pour déterminer l'offre maximale réalisable à iso-infrastructure, soit sans aménagement supplémentaire autre que ceux déjà engagés et la ligne du médoc régénérée.

Dans chacun des scénarios, les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB) sont mis en service, l'horizon des études étant 2032. Cet horizon correspond à celui du Plan d'Exploitation Emergent (PEE) « H0 » de SNCF Réseau, qui prend en considération une nouvelle expression de besoins ou de nouvelles projections d'infrastructures ferroviaires.

Conformément à la feuille de route du RER Métropolitain, il est proposé de venir au cofinancement à hauteur du tiers cette étude estimée à 191k€, soit environ 63,7k€ pour la Métropole. La Région et l'Etat prennent en charge les deux tiers restants.

	Cofinancement total de l'opération	
	%	Participation totale (€ HT)
État	33,3334%	63 666,80€
Région Nouvelle-Aquitaine	33,3333%	63 666,60€
Bordeaux Métropole	33,3333%	63 666,60€
Total	100%	191 000,00€

Les études d'exploitation, d'une durée de 11 mois, ont débuté fin 2025 et se termineront en octobre 2026. Un premier scénario sera livré d'ici l'été 2026.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

VU les délibérations du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 et 2023-171 du 31 mars 2023 adoptant les révisions de la feuille de route du projet de Réseau Express Régional métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser les études d'exploitation et de robustesse afin de prendre en compte les évolutions du système ferroviaire dans son ensemble et d'optimiser les aménagements pour le déploiement du RER métropolitain.

DECIDE

Article 1 : d'approuver la signature de la convention de financement relative aux études d'exploitation et de robustesse des trois scénarios pour le RER Métropolitain, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, à hauteur de 63 666,60 € courants (soit 33,33%).

Article 2 : d'autoriser le Président à signer ladite convention de financement.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 204, article 2324, fonction 852, du budget principal pour les exercices 2026 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur BOURLIEUX

Ne prend pas part au vote : Madame LECERF MEUNIER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,